

**DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATL
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 29 JUI 2021

PRÉSENTS : M. HANON, Maire-Président, MM. GROUSSET, DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, Adjoint, Mme PICHAUREAU, MM. ARENAS, ETCHEBERTS, DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, MM. WILS, VIVES, Mmes BOUBARNE, LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

ABSENTS/EXCUSES : Mme LEMBEZAT (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), M. LABORDE (pouvoir à M. SENSEBE), Mmes GUICHEMERRE (pouvoir à M. WILS), FOURQUET (pouvoir à Mme PICHAUREAU), LABORDE (pouvoir à Mme DE MORO)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jeanne LAMAZERE

21 - 89 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ASSAINISSEMENT - RÉAJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES

Rapport présenté par Jean-Jacques SENSEBE, président de la régie de l'eau et de l'assainissement :

Vu le budget primitif de l'assainissement,

Considérant qu'il est nécessaire de réajuster les crédits prévus au Budget Primitif,

Dans le cadre de l'exécution du budget 2021 du service assainissement, il est donc nécessaire de procéder aux rectifications budgétaires décrites dans le tableau ci-après :

Section d'investissement			
Chapitre	Compte	Montant en €	Observations
23	2315 - Réseaux	- 42 200	dépenses
13	1313 - Subvention département	- 105 000	recette
13	13111 - Subventions Agence de l'eau	- 42 200	recettes
021	Virement de la section de fonctionnement	+ 105 000	recette
Section de fonctionnement			
Chapitre	Compte	Montant en €	Observations
66	66111 - Intérêts réglés à l'échéance	- 2 000	dépense
66	66112 - Intérêts rattachement des ICNE	+ 2 000	dépense
78	7815 - Reprises sur provision pour risques et charges d'exploitation	+ 105 000	recette
023	Virement vers la section d'investissement	+ 105 000	dépense

Envoyé en préfecture le 06/07/2021

Reçu en préfecture le 06/07/2021

Affiché le - 6 JUIL, 2021

ID : 064-216404301-20210629-21DEL89-BF

Après l'avis favorable du Conseil d'exploitation, qui s'est réuni le 23 juin 2021, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la décision modificative N° 1 du budget assainissement de l'exercice 2021.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 29 juin 2021
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON



Affiché en Mairie le